

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

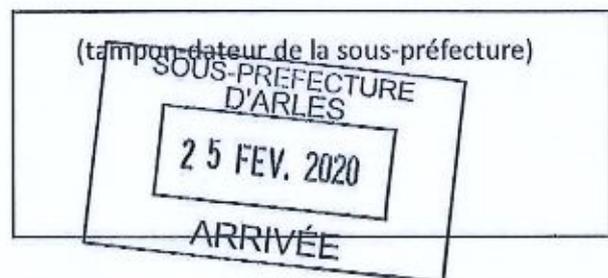
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

2020.020 : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE - MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT METHANISATION AGRICOLE	
Nombre d'élus en exercice : 24 sièges	<u>Etaient présents :</u>
<u>Suffrages :</u> 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ; CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ; TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),
Convocation du 14.02.2020	<u>Etaient excusés :</u> ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES, <u>Avaient donné procuration :</u> Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Cette action et son financement ont été adoptés lors du Conseil Syndical du 16 décembre 2019, fixant à 24 000 € la participation du PETR, sur un coût global d'étude évalué à 42 000 € TTC.

Toutefois, il résulte de la rédaction du cahier des charges et d'échanges intervenus à ce titre avec la région SUD Paca et l'ADEME que :

- Le cadre d'intervention financière de la région pour la production de gaz renouvelable permet d'atteindre 70% de la dépense subventionnable pour 40% prévu initialement ;
- Le coût de l'étude est supérieur à celui initialement prévu : 60 000 € TTC contre 42 000 € TTC.

Le plan de financement global est ainsi modifié, le financement du PETR s'élève dorénavant à 18 000 €.

Dépenses TTC		Recettes	
Etude de faisabilité de méthanisation agricole en Pays d'Arles	60 000 €	PETR-Fonds transition Écologique	18 000 €
		Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	42 000 €
TOTAL	60 000 €	TOTAL	60 000 €

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

Considérant le Contrat de transition Ecologique du Pays d'Arles conjointement signés par le PETR, les trois EPCI et les deux PNRs notamment aux côtés de l'état ;

Ceci étant exposé, je vous demande mes Chers collègues de bien vouloir :

- 1° - **VALIDER** le nouveau plan de financement ci-dessus mentionné ;
- 2° - **RECOURIR** à un marché de prestations intellectuelles (inférieur à 90 000 € HT) en application du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;
- 3° - **SOLLICITER ET ACCEPTER** des subventions auprès de partenaires financiers notamment le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur ;
- 4° - **PRECISER** que la participation du PETR au titre du Fonds de Transition Ecologique pourra varier en lien avec les financements externes sollicités et obtenus ;
- 5° - **PRECISER** que les crédits en recettes et dépenses seront portés au Budget 2020 du PETR.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président
